N° 1 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Samedi 1er Janvier 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 19, près du théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 55. (Téléphone 157)
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

ARCHIVES COMMUNALES TOURCOING

Nos Ateliers étant fermés à l'occasion du 1er Janvier, l'Avenir de Roubaix-Tourcoing ne paraîtra pas demain.

LA JOURNÉE

— M. Dujardin-Beaumetz a inauguré l'exposition du Cercle international des arts.

— On a trouvé à Paris le cadavre d'un colonel coupé en morceaux.

— Deux accidents mortels se sont produits aux mines de Béthune et de Courrières

OPINIONS

LA TACTIQUE révolutionnaire

La Sénat poursuit et va achever l'examen des retraites ouvrières et paysannes. La Chambre y mettra ensuite très rapidement sa signature et enfin la grande loi de solidarité sociale sera votée.

Il semblait qu'une adhésion unanime devait être donnée par le pays à cette réforme et que, s'il est des lois de justice qui, froissant des intérêts particuliers, peuvent soulever des protestations, celle-là, du moins, devait faire exception. En tous cas, il apparaissait que si quelque mauvaise humeur devait se faire jour, ce serait du côté des patrons ataviquement hostiles à des sacrifices et trop peu généreux pour les consentir. Pas du tout, ce sont les révolutionnaires qui s'agitent. La C. G. T., qui représente ou prétend représenter les intérêts ouvriers, entre en campagne contre la loi et ce, au grand désespoir de M. Jaurès lui-même !

Le leader socialiste exprime dans l'Humanité qu'il va répondre à cette campagne par une série d'articles. J'ai bien peur que, si louable que soit son effort, il ne demeure vain. On ne peut convaincre les gens qui ne veulent pas être convaincus.

Pourquoi cette campagne de la C. G. T. ? Mais elle est dans la logique même des choses. C'est la tactique habituelle des révolutionnaires.

Quelle est leur thèse ? Ils affirment l'impuissance du régime parlementaire et du suffrage universel. Ils dénient toute efficacité à l'action légale et prêchent au peuple que seuls les moyens révolutionnaires pourront lui donner, d'un seul coup, tout ce qu'il désire.

Pour faire triompher cette doctrine, il leur faut, d'une part, diminuer la portée des réformes accomplies dans l'ordre et la légalité, et d'autre part, les entraver de leur mieux : car plus les hommes souffrent, plus ils sont prêts à écouter les conseils de colère et de révolte. Et nous concluons, pour y revenir, que tout progrès accompli, que toute amélioration sociale réalisée, sont autant de barrières dressées contre l'action révolutionnaire.

Placez les grands ténors de la C. G. T. devant un auditoire de miséreux, accablés par la vie, sans espoir pour le lendemain et terrifiés par l'approche de la vieillesse ; vous verrez le succès des prometteurs de Paradis terrestre par le sabotage et l'action directe !

Placez-les, au contraire, devant des travailleurs gagnant bien leur vie, protégés par la loi contre les accidents du travail, contre le chômage et la maladie, contre la vieillesse ; écoutez-les demander à ces hommes de tout briser, de tout ruiner, de tout risquer pour l'hypothétique bonheur qu'ils promettent : vous verrez leur réserve, leur scepticisme même !

Et, comme nous le disions, ce sont les républicains réformistes, ceux qu'on a tant de fois accusés d'être les alliés ou les complices des révolutionnaires, qui sont leurs pires ennemis et leurs plus dangereux adversaires.

Mettez demain au pouvoir les partisans de la régression, arrêtez la marche de la justice sociale, et vous aurez hâté singulièrement celle de la Révolution.

Et ce qu'il y a de plus surprenant dans notre politique, c'es' l'attitude de ceux qui sont le plus intéressés au maintien de l'ordre et de la paix sociale. Grands patrons, chefs d'industrie se liguent contre tout progrès, sont opposés à toute réforme comme s'ils ne comprenaient pas que le triomphe de leurs idées serait la ruine de leur prospérité.

C'est à cela qu'ils doivent réfléchir, et la campagne actuelle de la C. G. T. est bien faite pour les éclairer.

Tant que les masses ouvrières de ce pays auront le sentiment que l'action légale peut leur apporter l'amélioration progressive de leur sort, elles ne voudront pas se jeter dans l'inconnu d'une révolution violente dont le lendemain leur apparaît si obscur et si incertain.

Si elles perdaient, au contraire, leur confiance, si elles désespéraient, si le suffrage universel leur apparaissait comme une arme insuffisante, elles se précipiteraient dans l'action violente, dernier recours des impuissants.

Le parti des réformes est donc le parti de la paix sociale et de la prospérité nationale. Quarante années de République l'ont surabondamment démontré.

Le peuple ouvrier, de mieux en mieux éclairé, est de plus en plus conscient de ses droits, mais aussi plus à même de mesurer les difficultés. Il sait ce qu'il peut demander et ce qu'il a le droit d'obtenir. Dans son immense majorité, il est sage, patient et juste. Ses véritables amis sont ceux qui veulent lui assurer pour aujourd'hui et demain sa part de bonheur.

Ses ennemis sont les révolutionnaires qui voudraient l'entraîner dans des aventures ; et leurs alliés, ce n'est pas nous, mais les égoïstes et les aveugles qui ne veulent pas voir le triomphe de la paix dans la justice sociale.

Albert DALIMIER.

AU JOUR LE JOUR

Pour la main-d'œuvre française

S'il ne faut pas, comme le recommandait le tribulisme, vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, tout de même est-il permis d'envisager l'énorme majorité avec laquelle la Chambre a accueilli, mercredi dernier, la proposition Cocoadi, Defontaine, Pasquel, Debove, etc., comme d'un heureux augure pour le succès de cette même proposition devant le Sénat.

Cette proposition, on le sait sans doute, tend à frapper d'une taxe tout industriel ou commerçant occupant plus de cinq ouvriers ou employés n'ayant pas leur résidence en France ; elle protégera donc à la fois l'Etat contre une fraude permanente, les industriels contre une concurrence déloyale et les ouvriers français contre l'avilissement de la main-d'œuvre.

En notre région, on ne ressent plus vivement que dans la zône, les effets désastreux de cette invasion quotidienne des usines par les ouvriers étrangers.

Que voyons-nous, en effet, à Tourcoing, à Wattrelos, à Roubaix, à Jeumont, à Maubeuge ? Tous les matins, des milliers d'ouvriers belges franchissent la frontière avec tout ce dont ils ont besoin pour leur consommation journalière, et rentrent chez eux le soir, sans supporter aucune des taxes directes ou indirectes que supporte l'ouvrier français, sans avoir à payer "l'impôt du sang ; et comme la vie en Belgique est beaucoup meilleur marché qu'en France, ils se contentent d'un salaire moindre, ils provoquent un avilissement de la main-d'œuvre.

L'ouvrier de notre région — qui les a pittoresquement baptisés de « pots à burre », en raison sans doute du petit pot de grès dans lequel ils apportent chaque matin leurs provisions — souffre de la concurrence des ouvriers belges. Le mal est profond.

M. Defontaine le dépeignait en ces termes, mercredi, à la tribune de la Chambre : « Il règne dans notre région une vive irritation ; les anciens ouvriers, ceux qui ont fait la campagne de 70-71, vous rappelleront qu'ils ont servi la France ; ils vous diront : j'ai un enfant, il est revenu du service militaire, et il va d'usine en usine sans trouver de travail. Un autre, l'année prochaine, sera incorporé, et quand il reviendra, il verra également son travail pris par des ouvriers étrangers. »

D'autre part, dans toute la région frontière, on ne trouve pas de petits commerçants, petits épiciers, parce qu'ils seraient dans l'impossibilité de vivre.

Parlerons-nous des industriels et des ouvriers de toute la France ? Eux aussi sont les victimes indirectes les « pots à burre ». Qu'arrive-t-il, en effet, lorsque, comme maintenant, le Parlement vote des droits de douane destinés à protéger une branche de l'industrie française ? Toute une catégorie d'industriels étrangers, gênés par ces nouveaux tarifs de douanes, transportent leur industrie ou créent des succursales en France, à quelques kilomètres de la frontière ; avec tout ou partie de leur personnel, qui, le matin, arrive en France et le soir retourne en Belgique, ils produisent à bon compte les objets que ces droits de douane ne leur permettraient de rentrer que difficilement, et ils en inondent le marché au détriment des industriels et des ouvriers français ; cette fraude légale lèse nos intérêts industriels et provoque la baisse des salaires.

Enfin, il n'est pas jusqu'à l'Etat lui-même qui ne subisse un préjudice que l'on a évalué à 90 millions par an.

On ne peut donc que se féliciter du vote de la proposition Cocoadi qui, par la taxe dont elle frappera les industriels employant des ouvriers étrangers, atténuera sensiblement le mal dont souffrait notre région.

Espérons que le Sénat le ratifiera sans difficultés ; ce sera le meilleur cadeau de nouvelle année qu'il puisse offrir à nos ouvriers de la région du Nord.

Pierre RAMBAUD.

Se délasser en s'amusant... Rendre autour de soi tout la monde heureux... c'est un programme facile à réaliser avec l'ALMANACH DU PROGRÈS DU NORD pour 1910.

L'ESPRIT DE TOUS

— On annonce un joyeux banquet au quartier Latin et des toasts à l'occasion de la croix de Jean Richepin.

— L'urbanisme des rues

CHRONIQUE

Baiser du Jour de l'An

En se réveillant, vers les sept heures, comme d'habitude, Georges Méli poussa un soupir :

— Premier jour de l'An ! Comme je vais m'ennuyer aujourd'hui !

Au lieu de sauter vivement au bas du lit, ainsi qu'il le faisait chaque jour, pour s'habiller et courir à son travail, il se repoudrons sous les draps et, d'un œil rêveur, se mit à considérer sa pauvre chambre. Il y faisait froid. Le maigre feu de coke qu'il avait allumé, la veille au soir, par luxe, était éteint depuis longtemps. Aux vitres, des arabesques étrangeâ, dessinées par la bise, disaient assez qu'il gelait dehors, et dame, quand il gèle dehors, il ne fait pas chaud au sixième des maisons de Montmartre et d'ailleurs.

Et puis, comme elle était triste, cette chambre, avec ses murs en papier décoré, son mobilier sommaire, épave de ventes successives, son plancher carrelé dont aucun tapis ne cachait la froide nudité ! Le lumière pâle qui s'y glissait par la fenêtre étroite y prêtait un air de deuil, y semait une cendre grise, mauvaise, mélancolique. On se serait cru dans une cellule de moine.

Georges Méli, il est vrai, n'était guère heureux.

Orphelin de père et de mère, il avait été élevé par une de ses tantes, petite commerçante établie au sommet de la Butte. A peine avait-il terminé son instruction primaire que cette vieille parente, sa seule ressource, mourait à son tour, laissant au moins autant de dettes que d'avoir. A quinze ans, Georges avait dû commencer à gagner sa vie. Tour à tour apprenti relieur, typographe, libraire, il avait traîné une existence précaire et morne jusqu'à l'époque de son service militaire.

Ses années de régiment passèrent sans joie, du moins sans souci ; mais, quand il se retrouva de nouveau sur le pavé de Paris, la chasse au pain avait dû recommencer pour lui. Enfin, après bien des recherches, il avait pu obtenir une place aux écritures chez un commerçant du centre.

Ce n'était pas là, évidemment, la fortune. Les quelques louis qui tombaient chaque mois dans sa poche payaient bien juste sa chambre, sa nourriture et ses vêtements, mais ils avaient du moins cet inappréciable avantage de tomber avec une régularité parfaite, et c'est beaucoup, à Paris, que d'être sûr de lendemain.

Dès le jour où Georges entra chez ce commerçant peu généreux mais ponctuel en ses paiements, la vie du jeune homme fut réglée comme un papier de musique.

Levé à sept heures, été comme hiver, il courait à son bureau, mangeant en route un peu d'un sou. A midi, il déjeunait chichement sur sa table de travail. A sept heures du soir, il dînait dans un restaurant fréquenté par les petits employés comme lui. C'était le seul moment de repos de la journée. Là, il s'attardait un peu parmi la fumée des pipes et les conversations joyeuses de ses voisins, joueurs de manille. Cet endroit bruyant le distrayait de son travail journalier. Il s'y plaisait comme en une oasis de gaîté et de mouvement.

C'était Paris, Paris vivant et frissonnant à travers la brume légère qui l'enveloppe comme un voile ; Paris et ses monuments disséminés parmi l'énorme enceinte ainsi que des hauts peupliers dominant une herbe rase ; Paris tour à tour pudique sous les teintes roses de l'aurore, splendide sous l'or des midis, sanglant dans la pourpre des crépuscules. Georges passait des heures entières à oublier, devant ce spectacle sans cesse changeant, et sa solitude et sa tristesse. Il lui semblait que, de ce chaos étalé devant lui — ou celle — qui bouleverserait sa vie.

⁂

Une horloge, toute proche, sonna.

Georges, qui s'était endormi à nouveau, se frotta les yeux et répéta, comme une demi-heure auparavant :

— Premier jour de l'An ! Comme je vais m'ennuyer aujourd'hui !

Attiraît à l'avance par cette journée de liberté qui allait le laisser au face de lui-même, Georges songea à ceux pour qui ces vingt-quatre heures seraient des instants de joie à cause de quelque affection chère et fidèle ; aux enfants dont la gaîté débordante éclaterait au cris et en baisers ; aux vieillards même que, du moins, le souvenir des temps heureux réconforterait et ferait sourire au coin du feu, parmi les cendres du foyer et parmi les cendres du passé. Lui, seul dans sa chambre froide, il ne connaîtrait aucun de ces plaisirs. Nulle main amie ne viendrait gratter à sa porte. La nuit tomberait, ce soir, sur son angoisse, avec une plus douloureuse et plus morne désolation.

Faisant effort, cependant, pour dompter cette impression désolante qui l'envahissait, il se leva.

Tout en faisant sa toilette, il jeta un coup d'œil par la fenêtre. Il avait neigé toute la nuit. Les rues, chemins boueux où piétinaient les passants, ne se voyaient pas. Seule s'étalaient au regard les toits innombrables de la ville immense, tous blancs d'une blancheur immaculée. Ces blancheurs se succédaient les unes aux autres, à l'infini, semblables à de grands champs de lis inviolés. Sur cette pureté invraisemblable, la lumière du jour, nette et claire, tombait, illuminant, de-ci de-là, les arêtes métalliques des toits. Et cet ensemble, au lieu d'inspirer le mélancolie commune aux temps d'hiver, avait, au contraire, toute la gaîté d'un printemps en fête.

La jeune homme n'en pouvait croire ses yeux. Souvent il avait contemplé le spectacle de la ville perdue sous la neige, mais jamais, comme aujourd'hui, il n'avait ressenti cette douceur consolante.

— Paris a fait d'une jeune mariée ! murmura-t-il. Quelles noces va-t-on donc célébrer ?

Il ne pouvait le dire. Le vue de cet horizon inattendu lui avait mis de la joie au cœur. Il en cherchait en vain le motif, s'efforçait même, par un âpre désir de souffrir, de retrouver son amertume antérieure. Non, Paris, le Paris étalé là, dans sa blancheur, lui commandait d'être gai — il était gai — de chanter — il chanta. — Par faiblement ! Un refrain presque oublié lui monta aux lèvres. Il le fredonna en s'accompagnant, des doigts, sur la vitre.

Soudain, il s'arrêta, interdit. On avait frappé à sa porte. Il crut, un moment, à son rêve et resta, muet et fixe, à attendre ; mais le nouveaux coups, légers et discrets, le firent sortir de son immobilité. C'est bien lui que l'on désirait.

Troublé et se demandant qui ce pouvait être, il alla ouvrir. Sur le seuil, une jeune fille apparut. Dans cet à la joi matin et embarrassé, elle entra sans dire mot dans la pièce et, avant que Georges ait eu mettre le bouche pour la questionner, planta un baiser sonore sur chaque joue du jeune homme.

Il fit : « Ah ! » confondu.

Elle fit : « Merci, monsieur ! » et voulut disparaître aussi rapidement qu'elle était apparue. Mais Georges, qui avait refermé la porte et s'était placé devant, inconsciemment, lui barrait le passage, si bien qu'ils se trouvèrent face à face, immobiles, se touchant presque et très rouges tous les deux.

Il y eut un silence. Enfin, la jeune fille se décida, balbutiante :

— Monsieur, je vous fais mes excuses... je voulais... je me suis trompée... je ne pensais pas.

Georges ouvrit les lèvres, mais aucun son ne sortit. D'ailleurs, il n'aurait su que dire. Voyant qu'il ne bougeait pas, la jeune fille reprit :

— Monsieur, je vous en prie, laissez-moi m'en aller !

Alors il put répondre, balbutiant :

— Je veux bien ! Mais pourquoi êtes-vous entrée et pourquoi m'avez-vous... ?

— Excuses, monsieur, je vais tout vous avouer. Seulement, il ne faudra pas le dire. Vous me promettez ?

Il fit : « oui », de la tête.

— Eh bien ! reprit-elle, c'est aujourd'hui le Premier Jour de l'An et, si l'on veut être heureuse, il faut, ce jour-là, embrasser un homme. Alors, comme j'habite seule avec ma mère, à côté de chez vous, et, comme nous n'avons pas d'autre voisin, j'ai pensé que vous pourriez peut-être me rendre ce petit service... Vous ne m'en voulez pas, au moins ?

— Oh ! non, mademoiselle !

— Et vous ne penserez pas mal de moi, surtout ?

— Je vous le promets !

Pendant que l'inconnue expliquait le but de son incursion, Georges l'examinait avec des yeux d'extase. Comment s'avait-il jamais rencontré, à l'une ou l'autre de ses sorties, comment n'avait-il jamais remarqué cette svelteuse jeune et légère, ce sourire épanoui, ces yeux rieurs et doux, cette chevelure aux tons changeants, toute cette grâce, en un mot, et tout ce charme ?

Tandis qu'il s'attendait à voir sortir de ce Paris mystérieux celle qui serait sa consolation et son espoir, elle était là, près de lui, porte à porte, et jamais, jusqu'à cet instant, il ne s'en était douté. Mais il ne la laisserait pas s'enfuir, maintenant qu'elle était venue vers lui. Ne sentait-il pas déborder déjà, pour cette inconnue de la veille, les trésors de tendresse et de dévouement dont son cœur était plein ? Ne comptait-il pas déjà sur elle pour rénover sa vie, l'illuminer d'un radieux amour ?

Alors, pour prolonger cet entretien dont il attendait tant de merveilles, il montra la fenêtre à la jeune fille :

— Regardez, mademoiselle, comme Paris est beau, ce matin ! Regardez ces toits blancs, blancs jusqu'à l'infini. Ne dirait-on pas qu'on a jeté sur eux un voile de mariée ?

Mais la jeune fille, au lieu de contempler l'horizon qu'on lui promettait, se mit à considérer

(Suite page 2)

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Le cas du soldat Des Rotours

Une lettre de la section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme

La Section Lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme vient d'adresser au Comité Central, la lettre que nous reproduisons ci-dessous :

Lille, le 26 décembre 1909.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier de votre communication par laquelle vous nous faites parvenir le texte de votre intervention auprès de Monsieur le Ministre de la Guerre, relativement à l'affectation, sous les drapeaux, des soutiens de famille ptlois, d'une part, et du jeune des Rotours, d'autre part.

Cette affaire a trouvé son écho dans la presse locale. Le journal le « Progrès du Nord » a donné dans son numéro du 24 courant, le texte de votre lettre au ministre de la Guerre (grâce dans le journal « le Siècle »), et dans celui du lendemain le résultat de son enquête sur le cas des Rotours.

Je vous adresse ci-joint le second de ces deux articles.

Ainsi que vous voudrez bien la remarquer, ce journal semble croire que, dans la circonstance, nous nous trouvons en face d'une situation fâcheuse et regrettable, mais régulière cependant ; en fait, il n'en est pas ainsi.

Dans chacun des régiments désignés pour recevoir des jeunes gens titulaires du brevet d'aptitude militaire, un certain nombre de places, déterminé par des instructions ministérielles, leur est réservé. Le choix de ces places s'effectue d'après le classement des candidats par ordre de mérite.

En exécution de ces prescriptions, la jeune des Rotours devait aller à Landrecies, — à 90 kilomètres de Lille — au lieu d'aller dans une garnison éloignée de l'Est, avec le presque totalité du contingent. La destination première était précisément connue et on n'est que quelques jours avant son incorporation qu'elle fut modifiée dans un sens plus favorable pour lui.

Les circonstances dans lesquelles fut prise cette décision arbitraire sont également de notoriété publique, elles firent du reste, l'objet de toutes les conversations à l'issue des dernières séances de septembre du Conseil général du Nord, où l'on désignait nominativement ceux grâce auxquels elle était intervenue.

Dans ces conditions, je me plais à penser, Monsieur le Président, que vous voudrez bien conseiller que notre intervention n'ait rien perdu de sa force et de son caractère et qu'il soit de notre devoir étroit de la maintenir avec encore plus d'énergie.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Section Lilloise,
Coulon.

Nous sommes très heureux des précisions que nous fournit cette nouvelle lettre de la Section Lilloise sur le cas du soldat des Rotours. On nous avait bien dit que ce jeune homme, titulaire du Brevet d'aptitude militaire, n'avait fait qu'user du droit, accordé aux jeunes gens appelés pourvus du B. A. M., d'être affectés dans un régiment de leur choix, *jusqu'à concurrence de dix par circonscription.*

Mais le soldat des Rotours était-il dans le cas, par son numéro de classement, d'être affecté au 43e, de Lille ? Voilà ce que nous aurions bien voulu savoir mais, au bureau de recrutement qui, seul, pouvait nous renseigner à cet égard, on n'était pas en humeur de confidences, bien que le recrutement de Lille soit hors de cause en cette affaire, comme on le verra plus loin.

Tout porte à croire que le soldat des Rotours n'avait, par son numéro de classement, aucun droit d'être envoyé au 43e à Lille, puisque, ainsi que nous l'apprend la Ligue des Droits de l'Homme, il devait être envoyé à Landrecies, lorsque de mystérieuses et, probablement, cléricales influences, intervinrent en sa faveur et l'obligèrent à prendre, au 43e, la place d'un soutien de famille !

L'injustice se double donc ici d'une illégalité.

De plus, elle emprunte à la personnalité même du soldat des Rotours un caractère doublement scandaleux.

Suffit-il d'être millionnaire pour évincer de la place qui lui revient, un pauvre diable de soutien de famille ?

Est-il nécessaire d'avoir des ancêtres qui aient combattu la République pour que cette même République vous réserve ses faveurs, au détriment des ayants droit ?

Telle est la double question que la Ligue des Droits de l'Homme pose à l'opinion et à M. le Ministre de la Guerre.

Pierre RAMBAUD.

⁂

On nous communique, d'autre part, la lettre suivante, qui nous renseigne sur les mystérieuses influences qui interviennent en faveur du soldat des Rotours :

Monsieur le rédacteur,

J'ai suivi avec intérêt les articles que vous avez consacrés au jeune baron des Rotours. Il est bon qu'un journal républicain signale les abus qui se commettent journellement dans l'armée, abus dont profitent presque exclusivement les fils des cléricaux.

Comme vous l'avez dit dans votre dernier article, le recrutement de Lille n'est pour rien dans le cas des Rotours. Chacun sait ici que si ce dernier a obtenu de faire son service militaire en bandis, et contrairement aux instructions militaires il le doit aux démarches de notre député Delaune auprès du général Toutée, attaché au ministère de la Guerre.

Nous savons pertinemment que le général Toutée est un camarade de promotion de M. Delaune ; nous savons aussi que le jeune baron a été désigné au 43e par une affectation spéciale du ministère. C'est encore la franc-maçonnerie du X... qui est intervenue dans cette affaire.

Mais si l'on peut trouver quelque excuse au jeune baron qui a cherché à tirer au... flanc, comment justifier l'attitude du député qui l'y a aidé.

Certes, nous comprenons l'intervention de nos parlementaires lorsqu'il s'agit de protéger de la misère, de fils de veuves, d'unica de nombreuses familles dont la présence auprès des leurs peut parfois apporter à ceux-ci quelque soulagement, mais il nous paraît difficile d'expliquer la conduite de M. Delaune, prêtant un malheureux service à un baron, lequel il avait droit pour la faire accorder à M. des Rotours, qui, lui, n'avait d'autre titre que d'être baron et millionnaire.

M. CLÉMENCEAU et le parti radical-socialiste

Documentairement, continuons de compléter les informations publiées par nos confrères parisiens.

C'est ainsi que le « Temps » dit :

Un journal ayant fait une citation incomplète de la lettre de M. Clémenceau à M. Vallé, nous avons réussi à nous procurer le texte intégral de ce document, qui est ainsi conçu :

Paris, 22 décembre 1909.

Mon cher président,

Aux derniers [illegible] de votre lettre, vous avez pris sur vous de recommander aux électeurs [illegible] le parti radical-socialiste de diriger leurs voix vers [illegible] de votre parti et de [illegible] un candidat [illegible] de votre parti et de [illegible] exécuté que vous prétendez.

Bien que les organes du parti radical-socialiste vous aient pas fait l'honneur de reproduire votre recommandation et que les électeurs aient eu le bon sens de ne pas vous écouter, vous en vous pas de vouloir bien recevoir un démenti d'une organisation dont [illegible] et en [illegible] de ses [illegible] les plus [illegible].

Bien cordialement.

G. CLÉMENCEAU.

On sait, d'autre part, qu'à la suite de l'entrevue qui a eu lieu hier matin, entre M. Vallé, président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, et M. Clémenceau, celui-ci a ajourné sa détermination définitive.

En attendant, l'incident a produit dans des milieux politiques une vive émotion.

On nous télégraphie de Toulon :

Les explications que M. Vallé a données à M. Clémenceau sur son intervention dans la lettre de ce dernier à M. Trouan-Dumaz, n'ont pas [illegible].

M. Vallé a été certainement mal renseigné par des « hommes responsables » du parti radical-socialiste, qui ont [illegible] M. Clémenceau, M. Messager et Brousson, après enquête, ont appris que les absences reprochées à l'artiste en question étaient imputables à son état de santé, et dans ces conditions, ils l'ont immédiatement réengagée.

Les délégués ont remercié les directeurs de leur accueil bienveillant, et après avoir référé de leur mission à leurs mandants, ils viendront aujourd'hui établir l'entente définitive.

La résiliation d'engagement sur laquelle les délégués de l'Union syndicale ont appelé l'attention de MM. Messager et Brousson concernait Mlle Yvonne André. Cette danseuse avait été renvoyée à la suite d'une longue absence que les directeurs croyaient injustifiée, alors qu'en réalité Mlle Yvonne André avait fait une longue maladie attestée par les certificats de trois médecins. Les compagnes de la jeune danseuse, en solidarité avec elle, avaient donc signé une lettre pour demander sa réintégration.

Les travailleurs municipaux de Paris

Le comité intersyndical des travailleurs municipaux, qui a reçu pleins pouvoirs de ses mandants pour décider de l'attitude à observer en présence de l'incomplète satisfaction donnée aux revendications syndicales par le Conseil municipal, s'est réuni hier soir pour délibérer.

Bien qu'ayant obtenu le minimum de salaire de 1,25 francs, et le repos hebdomadaire sans retenues, les travailleurs municipaux ne sont, paraît-il, pas encore satisfaits.

Pour forcer la main au dernier moment au Conseil municipal, dont la session doit être close ce soir à minuit, le comité intersyndical aurait pris de « graves décisions ». Mais les secrétaires se refusent à donner les plus amples explications.

A un reporter qui lui demandait : « Quelque une manifestation ? » le secrétaire général a répondu : « Mieux que ça ! »

Et les cyclistes aussi

Un groupe de coureurs cyclistes vient de constituer un syndicat dont le but est de sauvegarder les conditions de travail des membres de la profession et d'obtenir une rémunération minimum de [illegible].

Les travailleurs des chemins de fer

Le groupe Paris-Nord du [illegible] national des travailleurs des chemins de fer